

**L'épreuve d'EPS au baccalauréat - Session 2027**  
**Lycée du Granier La Ravoire**

L'EPS est un des enseignements qui composent la note finale d'épreuves du Contrôle Continu. L'épreuve d'EPS au baccalauréat est obligatoire et se déroule **sous forme de contrôle en cours de formation** : CCF, sur l'année de Terminale. Une information générale est faite lors de la première séance d'EPS à l'issue de laquelle chaque élève se détermine pour un menu. Les groupes d'EPS seront constitués en respectant dans la mesure du possible les souhaits des élèves mais devront tenir compte des contraintes pédagogiques. Ce choix est définitif.

Trois épreuves relevant de trois champs d'apprentissage différents sont notées en fin de séquence par deux enseignants. Les dates des séances d'évaluation sont définies en début d'année scolaire. Chaque épreuve donnera lieu à un double émargement : convocation et épreuve.

L'absence non justifiée à une des épreuves entraîne l'attribution de la note zéro pour la partie pratique de l'activité correspondante. **En cas d'inaptitude le jour de l'épreuve, un certificat médical (modèle académique à demander aux enseignants d'EPS) doit être présenté sous 48H.**

Les barèmes d'évaluation sont élaborés sous la responsabilité de l'inspection pédagogique régionale par l'équipe d'EPS de l'établissement à partir des référentiels nationaux.

Pour chacune des trois épreuves, une partie de la note sera attribuée au fil de la séquence d'apprentissage. L'assiduité aux cours conditionne l'attribution de la note à cette évaluation.

La note finale proposée par l'établissement à la commission d'harmonisation est la moyenne de ces trois notes (qui peuvent être différentes des notes trimestrielles).

#### **Sportifs de haut-niveau fédéral**

Les candidats sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes arrêtées par le ministère peuvent bénéficier de modalités adaptées. Se renseigner auprès du professeur d'EPS.

#### **Handicap physique et inaptitude partielle**

Les élèves ayant un handicap physique attesté ou une inaptitude partielle devront fournir « le certificat médical d'aptitude partielle » document à retirer auprès du professeur d'EPS précisant les gestes proscrits ou les restrictions dans la pratique physique ainsi que les activités autorisées.

Les enseignants d'EPS, le médecin, l'infirmière du lycée et l'élève concerné se concerteront pour définir, dans la mesure du possible, dans le cadre du contrôle en cours de formation, des épreuves adaptées au handicap ou à l'inaptitude partielle.

Les élèves dont le handicap physique est classé en référence à la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 ne pouvant rentrer dans ce cadre pourront passer une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal.

#### **Inaptitude temporaire**

L'élève blessé ou malade au cours de l'année devra fournir un certificat médical qu'il présentera personnellement et dans les plus brefs délais à son professeur d'EPS.

**- Un certificat médical n'est pas une dispense de présence au cours**

**- Aucun certificat à caractère rétroactif ne sera accepté**

Si les absences dûment justifiées ne permettent pas l'évaluation dans une ou deux épreuves, l'élève sera convoqué à une épreuve différée ou noté sur les compétences acquises au cours du cycle.

-----  
Nous avons pris connaissance des modalités de l'épreuve d'EPS au baccalauréat

Classe : .....Nom : .....Prénom : .....

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :